

## ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

### DESCRIPTION DE FONCTION

Date : 2024-03-15

Classe : 12

NON-OFFICIELLE

**1. TITRE : COORDONNATRICE SPORTIVE  
COORDONNATEUR SPORTIF**

**2. SOMMAIRE DE LA FONCTION**

Sous la direction de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, collabore, supervise et effectue diverses tâches relatives au bon fonctionnement des diverses activités sportives.

**3. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES**

1. Planifier des programmes, organiser, diriger et animer des activités pour promouvoir les saines habitudes de vie à l'ÉTS.
2. Voir à la planification et à l'organisation des camps de jour du Centre sportif.
3. Assurer la supervision de tous les services professionnels offerts au Centre sportif de l'ÉTS (kinésologue, nutritionniste, entraîneurs de cours dirigés, etc.).
4. Agir à titre de personne-ressource auprès de la clientèle, du personnel et de la direction en matière de développement, d'organisation et de support d'activités au Centre sportif.
5. Évaluer les besoins de la clientèle en fonction des ressources disponibles, collaborer à l'établissement des priorités, élaborer et implanter des activités qui répondent aux besoins.
6. Assurer le bon fonctionnement des activités reliées à la salle de conditionnement physique ainsi qu'à l'encadrement des programmes d'entraînement spécialisés (risques cardio-vasculaires, pulmonaires, diabète et problèmes musculo-squelettiques, etc.).
7. Coordonner les activités reliées aux équipes sportives qui participent au réseau du sport universitaire québécois.
8. Représenter l'ÉTS sur différents comités reliés à ses fonctions.

9. Superviser les différentes demandes des clubs sportifs étudiants et assurer le suivi des dossiers.
10. Avoir sous sa responsabilité la gestion budgétaire reliée aux services professionnels offerts au Centre sportif de l'ÉTS.
11. Veiller à la sécurité dans la salle d'entraînement et mettre en place les actions nécessaires pour la préserver.
12. Devoir superviser du personnel de soutien, collaborer à sa formation, répartir le travail et en vérifier l'exécution pour les activités reliées au conditionnement physique.
13. S'assurer d'aviser la direction de toutes préoccupations ou de problèmes rencontrés.
14. Devoir maintenir ses connaissances à jour dans le domaine de l'activité physique et/ou de la gestion. Peut être appelé à suivre des formations.
15. Accomplir toutes autres tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis ou demandé par son supérieur immédiat.

#### **4. QUALIFICATIONS REQUISES**

1. Scolarité : Baccalauréat dans un champ de spécialisation approprié, notamment : kinésiologie (sciences de l'activité physique)
2. Expérience : De trois (3) à cinq (5) ans
3. Autres :